



La démocratie en circuit court

Pour la réforme de l'État, la
décentralisation et le RIP local

Jean-Thomas
Lesueur

Note 30
Février 2019





L'Institut Thomas More est un think tank libéral-conservateur et indépendant, basé à Bruxelles et Paris. Il est la fois un laboratoire de solutions innovantes, un centre d'expertise et un relais d'influence.

La démarche de l'Institut se fonde sur les valeurs proclamées dans sa Charte : la liberté et la responsabilité, le respect de la dignité de la personne, la subsidiarité, l'économie de marché, les valeurs universelles qui sont l'héritage commun des pays européens.

Paris

8, rue Monsigny
F-75 002 Paris
Tel : +33 (0)1 49 49 03 30

Bruxelles

Avenue Walkiers, 45
B-1160 Bruxelles
Tel : +32 (0)2 374 23 13

www.institut-thomas-more.org
info@institut-thomas-more.org

La démocratie en circuit court

Plaidoyer pour la réforme de l'État, la
décentralisation et le RIP local

Jean-Thomas Lesueur

Note 30

Février 2019

Programme

Institutions et vie politique

Le Programme «Institutions et vie politique» est le laboratoire des solutions innovantes visant à répondre à la défiance croissante des peuples européens vis-à-vis de leurs institutions politiques, qu'elles soient européennes ou nationales. Il n'y aura de renouveau démocratique que par une approche authentiquement enracinée et subsidiaire et un accroissement de la liberté et de l'autonomie des acteurs.

Jean-Thomas Lesueur est délégué général de l'Institut Thomas More. Ses travaux portent sur les questions politiques liées aux enjeux institutionnels et identitaires européens et l'analyse de la vie politique française.



Sommaire

Introduction	7
La démocratie locale résiste encore à la défiance des citoyens	9
Les ruraux votent plus que les urbains	
Les habitants des petites communes votent plus que ceux des grandes	
Les élections municipales mobilisent plus les citoyens que les autres scrutins	
Démocratie participative, démocratie délibérative, démocratie directe Portée et limites sur le plan local	13
Démocratie participative, une proposition politique inaboutie et isolée	
Démocratie délibérative, vers un citoyen mieux informé et incité à s'engager	
Démocratie directe, le citoyen impliqué, acteur du partage des pouvoirs	
Démocratie locale Les conditions de la confiance	16
La taille au service de la recherche du bien commun	
L'institution et l'élu au service d'un projet collectif	
La mobilisation des acteurs au service de la confiance	
Favoriser la démocratie en circuit court	
Réforme de l'État, décentralisation et RIP local Propositions	19
Réformer l'État pour en finir avec le « réflexe centralisateur »	
Décentraliser franchement pour faire respirer la France	
Instituer le RIP local pour enraciner la démocratie	
Bibliographie	23



Introduction

« La France est un pays conquis par son administration. »

Victor de Broglie, 1861

Que va donner le « Grand débat » initié par Emmanuel Macron en réponse à la crise des « gilets jaunes » ? • S'il est trop tôt pour apporter une réponse certaine à cette question, il ressort des innombrables heures de débats télévisés, des premiers « cahiers de doléances et d'espérance », des premières réunions publiques, des premières contributions au site Internet granddebat.fr, que les principales attentes relèvent de deux thématiques distinctes. La première, de nature économique et sociale, concerne le pouvoir d'achat, la fiscalité, la dépense publique, le « modèle social ». La seconde, de nature plus politique, a trait à l'exercice démocratique, à la relation entre l'élu et le citoyen, à l'implication de celui-ci dans la décision publique. La présente note se concentre sur ce second aspect.

La crise des « gilets jaunes » a révélé à qui ne voulait la voir la profondeur du malaise politique français • Inutile de s'attarder ici à en faire une nouvelle fois la description : les traits de la « société de défiance » que nous avons laissé s'édifier au fil des décennies sont connus (1). Le centralisme, la bureaucratie, la concentration de la décision publique, l'entre-soi des élites, l'absence de contre-pouvoirs, la décentralisation ratée ont produit un système administratif, institutionnel et politique clos, dont l'action perd en profondeur ce qu'elle gagne en étendue, de moins en moins efficace et de moins en moins légitime aux yeux des citoyens. Le « modèle français » se réduit dans les faits à une interminable extension du domaine de l'État et de son administration : un État omnipotent, tentaculaire et dévorateur, qui se regarde comme seul défenseur légitime d'un « intérêt général » de moins en moins évident, qui étouffe, gendarme ou encadre toute expression politique ou sociale qui lui échappe. Si cette dérive vient de loin, Emmanuel Macron et son « étatisme technicien » (2), sûr de lui et souvent brutal, ont constitué la goutte d'eau qui a fait déborder le vase de la colère.

La seule réponse à cette défiance multiforme est un mouvement puissant de dévolution de missions et de libertés nouvelles aux échelons démocratiques locaux • Parce que les Français veulent avoir davantage prise sur la décision publique, parce que le local est aujourd'hui le seul espace de confiance politique dans notre pays, parce qu'il est sain et utile que la citoyenneté s'exerce souvent – et pas seulement lors des élections nationales –, parce que huit Français sur dix sont attachés à leur commune (3), parce qu'il est urgent de concentrer l'État sur ses missions essentielles et sur lesquelles il est en effet légitime, il est temps d'engager un profond mouvement en faveur du renforcement de la démocratie locale. Ce qui ne sera possible qu'en empruntant le chemin de l'autonomie, de la liberté et de la confiance.

•

(1) Yann Algan et Pierre Cahuc, *La société de défiance. Comment le modèle social français s'autodétruit*, Paris, Éditions rue d'Ulm, 2017.

(2) Jean-Thomas Lesueur, « La haute fonction publique au pouvoir, ou la société assujettie », *Le Figaro*, 30 mars 2018.

(3) Sondage *La citoyenneté européenne*, Eurobaromètre Standard 89, mars 2018.



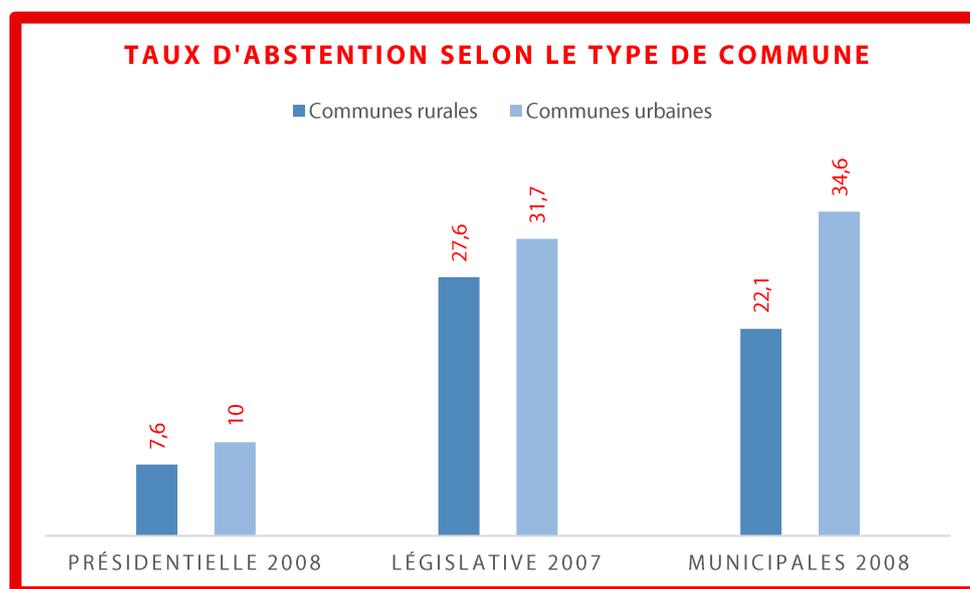
L'objet de cette note est de rappeler pourquoi c'est d'en bas que se construit la confiance et quels pourraient être les éléments d'une sortie de crise par le haut • Pour ce faire, (1) elle rappellera à travers l'exemple de la participation électorale que l'échelon démocratique local est moins atteint par la crise de confiance que l'échelon national ; (2) elle considérera succinctement la portée et les limites de trois modèles d'exercice démocratique, théoriques (démocratie participative, démocratie délibérative) ou concrets (démocratie directe), qui ont de fortes implications locales ; (3) elle analysera certains fondements et ressorts de la démocratie locale qui permettent de comprendre pourquoi sa légitimité est aujourd'hui nettement moins attaquée que celle de la démocratie nationale ; enfin (4) elle montrera qu'en combinant réforme de l'État, décentralisation et institution du référendum d'initiative populaire (RIP) local, il est possible de trouver une issue favorable à la crise dans laquelle notre pays est plongé depuis trois mois.

La démocratie locale résiste encore à la défiance des citoyens

La baisse structurelle, sur la longue durée, du taux de participation électorale est un symptôme évident de la crise démocratique structurelle que nous traversons. Jeunes, milieux populaires, populations issues de l'immigration votent peu. En soixante ans, l'abstention a plus que doublé en France, passant de 23% lors des élections législatives de 1958 à 51,3% en 2017. Environ 7% des Français en droit de voter ne sont pas inscrits sur les listes électorales. Mais ces chiffres masquent une réalité précieuse : la démocratie locale, comme espace et comme enjeu, résiste encore à la défiance des citoyens.

Les ruraux votent plus que les urbains • Il est depuis longtemps établi que la participation électorale est significativement plus forte dans les communes rurales que dans les communes urbaines **(1)**. Si ce constat est particulièrement vrai pour le scrutin municipal, il ne s'y limite pas.

Le diagramme ci-dessous, centré sur les années 2007-2008, montre en effet que si l'écart d'abstention entre communes rurales et communes urbaines est plus important pour les municipales de 2008 (12,5 points), il s'observe également pour les présidentielles (2,4 points) et les législatives (4,1 points) de 2007 **(2)**.



Source • Enquête Participation Insee 2007-2008

(1) Voir les travaux pionniers de Mark Kesselman, *The Ambiguous consensus: a Study of Local Government in France*, New York, Knopf, 1967.

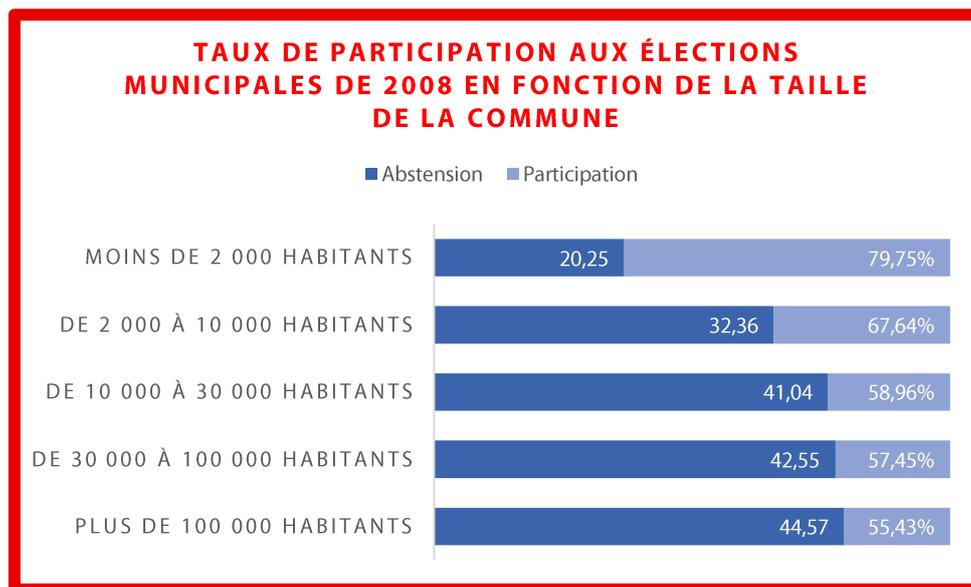
(2) Nous reproduisons ici le diagramme de Sébastien Vignon, « Un scrutin de "proximité" toujours participationniste ? », *Savoir/Agir*, 2013/3, n°25, pp. 13-22.



Cette implication électorale dans les communes rurales s'explique de diverses manières. D'abord, les personnes âgées, qui votent davantage que les jeunes, y sont sur-représentées. Ensuite, la dimension réduite de l'électorat peut être vue comme un encouragement au vote, chaque électeur pouvant mesurer la « valeur marginale » de son bulletin dans l'urne. Enfin, et c'est le facteur le plus important dans notre perspective, la sociabilité, l'intégration sociale et l'importance des relations interpersonnelles invitent les citoyens, plus naturellement qu'en zone urbaine, à la participation.

Les habitants des petites communes votent plus que ceux des grandes • Une autre manière de mesurer l'effet de l'enracinement local dans l'exercice de la citoyenneté est d'élargir l'approche et d'analyser le taux de participation aux élections municipales en fonction de la taille de la commune. Divers travaux internationaux attestent que la participation politique diminue avec l'augmentation de la taille de la commune **(1)**.

Nous avons voulu vérifier cette observation pour la France. Pour ce faire, nous avons compilé les résultats des élections municipales de 2008 pour l'ensemble des communes, réparties en cinq niveaux de taille : moins de 2 000 habitants (31 965 communes), de 2 000 à 10 000 habitants (2 971 communes), de 10 000 à 30 000 habitants (463 communes), de 30 000 à 100 000 habitants (98 communes) et plus de 100 000 habitants (14 communes) **(2)**. Voici les résultats :



Source • ministère de l'Intérieur



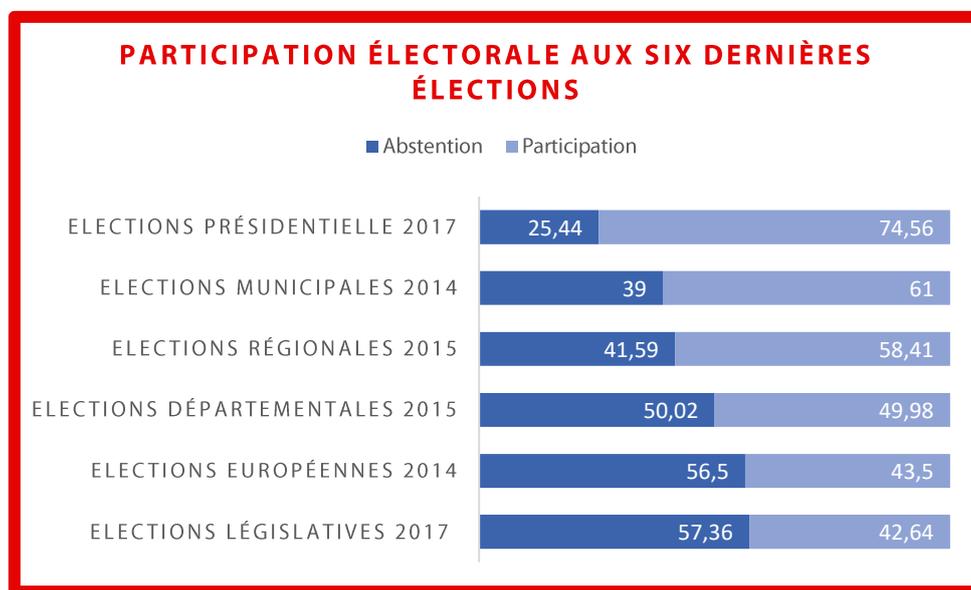
(1) Christian Borghesi, Laura Hernández, Rémi Louf, Fabrice Caparros, « Universal size effects for populations in group-outcome decision-making problems », *Physical Review*, 88, décembre 2013 et Pepijn van Houwelingen, « Political participation and municipal population size: A meta-study », *Local Government Studies*, Volume 43, 2017.

(2) Soit 35 511 communes au total. Nous avons retenu l'année 2008 car les résultats des élections suivantes, en 2014, ne sont pas disponibles en accès libre sur le site du ministère de l'Intérieur.

Plus de vingt-quatre points séparent la participation dans les communes de moins de 2 000 habitants de celle des communes de plus de 100 000 habitants. L'« effet taille » sur la mobilisation électorale à l'occasion des élections municipales est indubitable.

Mais c'est vrai aussi dans les scrutins nationaux. Ainsi, lors des législatives de 2017, qui ont connu un taux d'abstention record, les petites communes ont bien davantage voté que les grandes villes : selon l'analyse de l'Association des maires de France, « les zones très rurales du centre et du sud-ouest, ou encore de la Bretagne, ont davantage voté que les zones très urbaines autour de la capitale, dans le Rhône, au bord de la Méditerranée ou dans le Nord » (1). L'habitant de la petite commune apparaît ainsi un citoyen plus actif que celui de la grande ville, tenté de croire que sa voix ne compte pas. Comme le remarque le géographe Gérard-François Dumont, cela se vérifie « particulièrement dans les zones périphériques, qui ont le sentiment d'être peu considérées et de n'avoir guère d'influence » (2).

Les élections municipales mobilisent plus les citoyens que les autres scrutins • Mais le facteur local n'est pas significatif seulement sur le plan quantitatif, il l'est également sur le plan qualitatif. Ainsi, si l'on s'intéresse au taux de participation de l'ensemble des Français cette fois, ruraux comme urbains, habitants des petites villes comme des grandes, on constate qu'après l'élection présidentielle, « mère » de toutes les élections en France, c'est le scrutin municipal qui enregistre la plus faible abstention – même s'il convient de noter qu'elle croît régulièrement (3).



Source • ministère de l'Intérieur

(1) Association des maires de France (AMF), « Aux législatives, les petites communes rurales ont voté bien davantage que les villes », *MaireInfo*, 14 juin 2018.

(2) Gérard-François Dumont, « Le bouleversement territorial en France : bilan et perspectives », in Fondation Res Publica, *Désertification et réanimation des territoires*, actes du colloque du 27 février 2018, juillet 2018, p. 32.

(3) Les résultats sont donnés pour le second tour de chaque scrutin, à l'exception des élections européennes qui ne connaissent qu'un tour.



Avec une participation de 61%, les élections municipales de 2014 enregistrent deux points et demi de plus que les élections régionales de 2015 mais onze points de plus que les élections départementales de 2015. Si on remonte plus loin dans le temps, le « classement » des élections reste le même. Dans la séquence précédente, si la présidentielle de 2012 dépasse les 80% de participation, les municipales de 2008 enregistrent une participation de 65,2%, dix points devant les législatives de 2012. Plus loin encore, la présidentielle de 2007 bat tous les records avec près de 84% de votants ; suivent les municipales de 2001 avec 69% et les régionales de 2004 avec 65,7%.

On le voit donc, en matière de participation aux élections, on observe une véritable prime au local (le « local » compris comme lieu d'enracinement des citoyens mais aussi comme enjeu). Cela témoigne de l'attachement des Français à leurs territoires et à la vie qu'ils y mènent – 62% d'entre eux vivent et meurent dans leur département de naissance **(1)** –, de l'importance pour eux d'une vie locale animée en premier lieu par la commune mais aussi par les associations (sportives, culturelles, sociales, etc.) et des cellules communautaires de toutes natures (de producteurs, de consommateurs, de chômeurs, de parents d'élèves, etc.). En France, le dernier espace de confiance politique est local.

•
(1) Christophe Guilluy, lors de la conférence « Territoires, identité, cohésion : quelle nouvelle géographie sociale de la France ? » organisée par l'Institut Thomas More et HEC Alumni le 29 mars 2016 à Paris.



Démocratie participative, démocratie délibérative, démocratie directe

Portée et limites sur le plan local

Pour aller plus loin, il est utile d'interroger, même succinctement, divers modèles d'exercice de la démocratie, modèles théoriques ou concrets, qui ont de fortes implications locales. Nous nous limiterons à trois ici : la démocratie participative, la démocratie délibérative et la démocratie directe.

Démocratie participative, une proposition politique inaboutie et isolée • La démocratie participative, dont on a tant parlé ces vingt dernières années, trouve son origine dans les mouvements de contestation étudiants, écologistes ou féministes qui émergent dans les années 1960 aux États-Unis puis en Europe. Le syndicalisme et la gauche de gouvernement s'efforcent de se l'approprier dans les années 1970 avec le thème de la participation. Elle connaît son apogée internationale avec le premier Forum social mondial de Porto Alegre (Brésil) en 2001. En France, Ségolène Royal en fait l'un des arguments de sa campagne pour les élections présidentielles de 2007.

Ses promoteurs définissent la démocratie participative comme « une combinaison des structures classiques de la démocratie représentative avec des procédures de démocratie directe ou semi-directe dotées d'un pouvoir décisionnel et pas simplement consultatif » (1). Ses procédures sont connues : budget participatif, débat public, jury de citoyens, etc. Au-delà de l'aspect souvent militant de la démocratie participative, il faut reconnaître son intérêt comme tentative de réponse à la crise de confiance démocratique occidentale. Elle acte en effet la crise des formes classiques de la représentation politique – fragilisation de leur légitimité et déclin de leur efficacité (2) –, la rupture désormais franche entre la sphère publico-institutionnelle et le peuple, en particulier dans ses composantes les plus fragiles et les plus défavorisées, et le besoin conséquent de retisser le lien rompu par la base et l'espace local.

Dès lors, comment expliquer son bilan plutôt maigre après deux ou trois décennies de débats intenses et d'expériences ici ou là ? D'abord parce que des *a priori* idéologiques et une certaine faiblesse conceptuelle l'empêchent de convaincre au-delà du cercle de ses militants (3). Ensuite, parce que le fond « gauchiste » qui a présidé à son émergence a poussé ses acteurs et ses promoteurs à la concevoir *contre* les institutions et les responsables politiques plutôt qu'en soutien : comme d'autres formes politiques alternatives contemporaines, la démocratie participative connaît la tentation de l'antipolitisme. Enfin, parce que ces mêmes acteurs ont oublié un fait sociologique majeur : le refus de s'impliquer d'un grand nombre de citoyens. Qu'il s'agisse de défiance,

•

(1) Marie-Hélène Bacqué et Yves Sintomer (dir.), *La démocratie participative. Histoire et généalogie*, Paris, La Découverte, 2011, p. 28.

(2) Loïc Blondiaux, *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*, Paris, Le Seuil, 2008, p. 5.

(3) Loïc Blondiaux, « L'idée de démocratie participative : enjeux, impensés et questions récurrentes », in Marie-Hélène Bacqué, Henri Rey et Yves Sintomer (dir.), *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative*, Paris, La Découverte, 2005, p. 124.



d'« évitement du politique » (1), de banale indifférence ou au contraire de confiance maintenue dans la démocratie représentative, une majorité de personnes n'éprouve pas le besoin de s'engager.

Conçue et construite comme *critique* des acteurs et des institutions politiques lui préexistant, la démocratie participative reste aujourd'hui une proposition inaboutie et isolée qui n'a pas réellement su entrer en symbiose avec le monde de la démocratie locale.

Démocratie délibérative, vers un citoyen mieux informé et incité à s'engager • Depuis trois décennies, une autre formulation de l'« idéal participatif » s'est faite jour avec un grand succès dans le monde intellectuel : la démocratie délibérative. Inspiré par les travaux de John Rawls et Jürgen Habermas (2), ce courant affirme que la légitimité politique ne repose pas seulement sur la nature de l'autorité qui prend la décision mais aussi sur la manière dont elle est adoptée, la procédure qui aboutit à elle (3). La démocratie délibérative vise ainsi à une participation élargie des citoyens à la discussion des affaires publiques en vue de faire émerger une décision mature, argumentée, si possible objet de consensus. Il semble que, dans le cadre du « Grand débat », elle ait les faveurs du président de la République et des équipes chargées de préparer les propositions qu'il devra formuler à son issue (4).

On connaît les critiques formulées contre cette thèse : le risque que la « recherche du consensus » aboutisse à une « tyrannie du consensus » et le fait que la démocratie délibérative dénature la démocratie quand elle nie ou neutralise le conflit. Pour les partisans du modèle de « démocratie agonistique », la démocratie est au contraire le système qui permet de civiliser et de donner sens au conflit (5). Critique recevable et à laquelle l'évolution démocratique occidentale depuis dix ans donne raison. La promotion de la démocratie délibérative fut contemporaine du triomphe de la social-démocratie dans les années 1990, triomphe qu'on crut pérenne alors qu'il n'était que passager, avant que les doutes sur la démocratie ne saisissent si spectaculairement nos pays.

Mais critique qu'il convient de nuancer si l'on s'attache à la démocratie locale (6). En effet, la critique « agonistique » de la démocratie délibérative perd une grande partie de sa charge à un échelon et sur des enjeux à faible contenu idéologique. Elle méconnaît en outre l'effet pédagogique et de diffusion de l'information dans la population des procédures délibératives ou participatives. Quand elle accuse enfin ces dernières de tenir les catégories les plus défavorisées loin de la chose publique, elle ignore un peu vite les effets potentiels de la sociabilité locale, plus immédiate et moins intimidante, sur la participation.

(1) Pierre Rosanvallon, *La contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance*, Paris, Le Seuil, 2006.

(2) John Rawls, *Libéralisme politique*, Paris, PUF, 1995 et Jürgen Habermas, *Droit et démocratie. Entre faits et normes*, Paris, Gallimard, 1997.

(3) Bernard Manin, « Volonté générale ou délibération ? Esquisse d'une théorie générale de la délibération politique », *Le Débat*, 1985/1, n°33, pp. 72-94 et *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Calmann-Lévy, 1995.

(4) « Les macronistes phosphorent sur la "démocratie participative" », *Le Monde*, 24 janvier 2019.

(5) Chantal Mouffe et Íñigo Errejón, *Construire un peuple. Pour une radicalisation de la démocratie*, Paris, Le Cerf, 2017.

(6) Loïc Blondiaux, « Démocratie délibérative vs. démocratie agonistique ? Le statut du conflit dans les théories et les pratiques de participation contemporaines », *Raisons politiques*, 2008/2, n° 30, pp. 131-147.

Démocratie directe, le citoyen impliqué, acteur du partage des pouvoirs • Le troisième modèle d'exercice de la démocratie qu'il est intéressant d'évoquer ici est la démocratie directe. Modèle à la fois plus ancien, nullement théorique comme les deux premiers mais bien concret, il a trouvé sa terre d'élection en Suisse principalement (1). Elle peut être définie comme la participation directe du peuple à la prise de décision au sein de la collectivité publique, sans l'intermédiaire de représentants.

Fondé sur la reconnaissance des « droits populaires » des citoyens, cette participation s'exprime par des votations qui peuvent prendre trois formes : référendum obligatoire, référendum facultatif et initiative populaire. C'est peu dire que les Suisses usent activement de leurs « droits populaires » : entre 2001 et 2010, on comptabilise 80 votations, soit 8 par an – avec 16 référendums obligatoires, 28 référendum facultatif et 36 initiatives populaires (2).

Si ces droits s'exercent aussi aux échelons fédéral et cantonal, il convient de rappeler la centralité de la démocratie communale en Suisse, avec les systèmes d'« assemblée communale » ou de « parlement communal ». Sans entrer ici dans le détail d'institutions et de procédures extrêmement diverses, il est permis de soutenir que celles-ci représentent « la forme la plus pure de la démocratie directe, son expression la plus immédiate. En effet, les citoyens réunis en assemblée ne se contentent pas de voter, mais prennent part activement aux décisions, intervenant dans le débat, ou soulevant les questions relatives aux domaines de la compétence communale » (3).

Dans notre perspective, les avantages de la démocratie directe sont nombreux. Outre qu'elle constitue en actes la délibération active des citoyens recherchée théoriquement par la démocratie participative et la démocratie délibérative, elle contribue à leur information et à leur éducation mieux que tous les cours d'éducation civique (4). Elle est en outre un puissant instrument contre le divorce entre le peuple et les institutions puisqu'avec l'autonomie cantonale et le bicamérisme, elle forme système pour imposer un partage équilibré des pouvoirs et que ses outils sont aussi bien utilisés par les citoyens que par les forces institutionnelles traditionnelles (partis politiques, syndicats, organisations patronales, etc.) (5).

•
(1) Même s'il convient de rappeler que les États-Unis, l'Allemagne et l'Italie connaissent également des procédures de démocratie directe.

(2) Antoine Bevort, « Démocratie, le laboratoire suisse », *Revue du MAUSS*, 2011/1, n°37, pp. 447-475.

(3) Sébastien Micotti et Michael Bützer, *La démocratie communale en Suisse : vue générale, institutions et expériences dans les villes, 1990-2000*, C2D, Université de Genève, 2003, p. 25.

(4) Voir les nombreux exemples donnés dans François Garçon, *Le modèle suisse*, Paris, Perrin, coll. Tempus, 2011.

(5) Antoine Chollet, « Une défense du référendum à partir de l'exemple suisse », *Revue du MAUSS*, 2017/2, n°50, pp. 291-305.



Démocratie locale

Les conditions de la confiance

Quand 71% des Français se défient de leurs responsables politiques nationaux, 64% apprécient leur maire (1). Élus et commentateurs qui s'interrogent sur les causes de la crise politique que nous traversons, seraient bien inspirés de réfléchir à cette réalité en miroir. L'analyse de certains fondements et de certains ressorts de la démocratie locale permettent de comprendre pourquoi sa légitimité est aujourd'hui nettement moins attaquée que celle de la démocratie nationale.

La taille au service de la recherche du bien commun • La question de la taille des organisations politiques dans lesquelles nous vivons est vieille comme la philosophie politique et nous savons l'importance qu'Aristote, Rousseau, Montesquieu ou d'autres lui accordèrent. Elle s'était pourtant comme effacée de la réflexion politique avec ce qu'on croyait être le triomphe définitif de la raison, de l'esprit démocratique et des droits de l'homme. Aujourd'hui encore, certains chercheurs lui dénie toute légitimité (2).

Le vertige créé par l'époque, ultra-connectée et mondialisée, la relégitime au contraire et l'on commence à redécouvrir qu'« en même temps que la taille sociale augmente, décroît le sens de l'interdépendance, de l'appartenance et d'un intérêt commun » (3). La démocratie locale, par le lien immédiat qui s'exerce entre l'élu et le citoyen, par la dimension concrète des enjeux qui sont le plus souvent les siens, offre au contraire le terrain idoine de l'exercice de solidarités réelles et de l'émergence d'un intérêt collectif accessible au citoyen.

Outre qu'il ne coûte pas le prix exorbitant que certains prétendent (4), le tissu des petites communes françaises est à ce titre un bien précieux et fragile à préserver. De ce point de vue, la loi dite NOTRe (pour « nouvelle organisation territoriale de la République ») d'août 2015 qui impose à toutes les communes d'adhérer à un EPCI (établissement public de coopération intercommunale) en consacrant le fait intercommunal au nom de la recherche d'une « taille critique » illusoire et démentie par les faits, qui renforce la technostructure au détriment des élus et qui éloigne la décision du citoyen, porte un bien mauvais coup à la démocratie locale (5). Pas moins de 75% des maires estiment que le changement de compétences des intercommunalités a un effet négatif sur leur



(1) *En qu(o)i les Français ont-ils confiance aujourd'hui ?*, Baromètre de la confiance politique, Cevipof, janvier 2017.

(2) Guillaume Gourgues, « La participation contre la taille. La démonstration de la démocratie participative régionalisée », in Yves Sintomer et Julien Talpin (dir.), *La démocratie participative au-delà de la proximité : le Poitou-Charentes et l'échelle régionale*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011.

(3) Olivier Rey, *Une question de taille*, Paris, Stock, 2014, p. 90.

(4) On ne dispose pas en France du montant de dépense publique par habitant en fonction de la taille de la commune. On sait en revanche, par exemple, que les dépenses de fonctionnement par habitant sont deux fois plus basses dans les communes de moins de 2 000 habitants que dans celles de plus de 100 000 (voir Guillaume Leforestier, « Les disparités de dépenses de fonctionnement dans le secteur communal », *Bulletin d'information statistique de la DGCL*, Ministère de la Cohésion des territoires, Direction générale des collectivités locales, n°114, janvier 2017).

(5) Jean-Thomas Lesueur, « Loi NOTRe : une décentralisation sans ambition et sans vision », Institut Thomas More, 9 juillet 2015.



commune (1). Exemple de cette « décentralisation centralisée » si proprement française (2), la loi Notre entrave les communes et affaiblit leurs capacités d'action en prétendant renforcer leur écosystème.

L'institution et l'élu au service d'un projet collectif • On l'a noté plus haut, l'une des erreurs des partisans de la démocratie participative est de penser celle-ci contre les institutions démocratiques qui lui préexistent et de rechercher leur dépassement. Il convient au contraire de reconnaître la « vertu des institutions » chère à Montesquieu, vertu de régulation et de légitimation de l'action publique.

Autrement dit, la mairie et ses services constituent l'outil dont le maire a besoin pour réaliser le projet qui a reçu l'approbation des citoyens. Les exemples abondent, petits et grands, de réussites politiques, économiques, sociales ou culturelles dans des communes modestes ou sur des territoires défavorisés. Lorsqu'on analyse les causes de ces succès locaux, on trouve toujours à leur racine un homme, ou des hommes, porteurs d'une vision et d'un projet pour leur territoire et capable d'entraîner les acteurs concernés (citoyens, associations, entreprises, etc.). Ces réussites sont, le plus souvent, gage de l'adhésion démocratique des citoyens – l'absence de résultats tangibles étant, *a contrario*, pour beaucoup dans la défiance qu'ils expriment à l'égard des dirigeants nationaux.

Elles tiennent fondamentalement à la connaissance fine qu'a l'élu local de son territoire, à la conformité des moyens dont il dispose et des ambitions qu'il lui propose et à sa capacité à proportionner les uns aux autres. La mairie au centre du village, la mairie conçue comme une vigie lui permet de « comprendre qu'une organisation est solidaire d'une échelle » (3) et de bâtir un projet efficace en ce qu'il sera à la mesure des capacités du territoire. Que ce projet soit prudent ou audacieux, conservateur ou visionnaire, importe peu ici. Ce qui compte est son effet d'entraînement et la création d'une dynamique collective.

La mobilisation des acteurs au service de la confiance • Car, bien sûr, ces réussites ne sont pas celles du maire seul mais de tous les acteurs qui y ont contribué. Citoyens, parents d'élèves, associations (sportives, culturelles, sociales, etc.), entreprises locales : l'élu n'agit pas seul mais au milieu d'un maillage, plus ou moins riche bien sûr selon les cas, qu'il doit mobiliser et mettre en réseau.

C'est l'une des caractéristiques de l'action locale de ne pouvoir se suffire à elle-même. A rebours des responsables politiques nationaux qui, bien souvent, regardent l'État comme seul compétent et seul légitime et disposent de ses ressources considérables pour agir, l'élu local est obligé – et c'est tant mieux – de s'appuyer sur d'autres que lui pour agir. Si, pour une grande part bien sûr, sa mission est de décider et de diriger, elle est aussi largement de jouer le chef d'orchestre, le démultiplicateur d'énergies, l'incitateur, le facilitateur. Rappelons qu'en France, contrairement à une idée trop

•

(1) *Les maires de France : entre résignation et incertitude*, Observatoire de la démocratie de proximité, AMF-CEVIPOF, novembre 2018.

(2) Gérard François Dumont, « Favoriser une meilleure gouvernance des territoires », in Joël Allain, Philippe Goldman, Jean-Pierre Saulnier, *De la prospective à l'action : quand un territoire se prend en main*, Bourges, Apors éditions, 2016, p.174.

(3) Olivier Rey, *op. cit.*, p. 176.



largement répandue, la société civile est bien vivante avec 1,3 million d'associations actives et 13 millions de bénévoles (soit près de 25% des Français de plus de 15 ans) qui, pour la plupart, agissent localement, au plus près de chez eux **(1)**. Ce sont eux qui constituent « le tissu vrai de la cité réelle » **(2)**.

Cette coopération avec la société civile, qu'ignore si largement l'échelon national, est un élément d'explication central dans le maintien de la confiance des citoyens dans la démocratie locale. La contribution à la vie de la cité du citoyen engagé dans une action associative l'incline, sinon systématiquement, du moins plus naturellement, à se soucier du sort de son territoire. Si le bénévole qu'il est apprécie l'action du maire, le citoyen qu'il est aussi lui apportera sa confiance. S'il la réprouve, il sera tenté de vouloir changer les choses. Dans les deux cas, la démocratie locale gagne à son engagement. Là où la défiance démobilise, la confiance implique.

Favoriser la démocratie en circuit court • C'est pourquoi, dans la crise qu'il traverse, l'exécutif aurait tout intérêt à méditer quelques-uns des aspects mis en relief ici. Il y verrait les trésors d'actions favorables au bien commun, de dévouement, d'attention à l'autre, de confiance, d'innovation, que recèle la vie démocratique locale. Il y comprendrait peut-être que « la démocratie se construit par le bas » **(3)**, à la racine de l'identité sociale et politique de chacun. Car cette démocratie en circuit court, cette politique à hauteur d'hommes, cette démocratie de la poignée de main et du face-à-face, ces projets réussis parce que conçus au plus près du réel sont par nature enracinés.

Dans le « Grand débat » qu'Emmanuel Macron a ouvert – doublé de ceux sur l'inquiétude identitaire et sur l'avenir de l'État-nation qui servent de toile de fond à la vie politique française depuis des années –, les ressources de la démocratie locale, et plus largement de la confiance qui s'y forge entre citoyens et élus et de l'engagement de bien des citoyens pour le bien commun, doivent l'inspirer pour entreprendre les vastes réformes dont le pays a besoin.

•
(1) Recherche et Solidarité, *La France bénévole*, 14ème édition, juin 2017.
(2) Michel Onfray, *Décoloniser les provinces*, Paris, éditions de l'Observatoire, 2017.
(3) Gérard-François Dumont, « la démocratie se construit par le bas », *Ensemble, inventons la commune du XXIe siècle*, Association des maires de France (AMF), 2016, pp.18-22.



Réforme de l'État, décentralisation et RIP local

Propositions

Dans le cadre du « Grand débat », huit Français sur dix disent souhaiter donner plus de pouvoirs aux territoires et moins à l'État **(1)**. Les réformes à mettre en œuvre, qu'il s'agit de combiner pour créer un choc de liberté et de confiance en France, sont connues pour une bonne part d'entre elles. Elles tiennent à la réforme de l'État, à la décentralisation et au renforcement de la démocratie locale à travers l'institution du référendum d'initiative populaire (RIP) local.

Réformer l'État pour en finir avec le « réflexe centralisateur » • Inutile de s'appesantir longtemps sur un état des lieux mille fois fait déjà : championne de la dépense publique, la France souffre d'un État obèse, envahissant et tatillon. Dès 2011, dans une note d'analyse comparative sur la dépense publique en France et en Allemagne, l'Institut Thomas More montrait l'ampleur et l'inefficacité de cette dépense **(2)**. D'autres acteurs du débat public, la Cours des comptes en têtes, abondent depuis des années dans le même sens. Aucune réforme de l'État sérieuse, visant à la redéfinition de son périmètre d'action, à la baisse du nombre de fonctionnaires et donc au coût des services publics, n'a été entreprise depuis des décennies, pas plus sous ce quinquennat que sous les précédents.

Les effets économiques et sociaux de cet excès de dépenses publiques sont connus : sur-fiscalisation des entreprises et des ménages, croissance structurellement plus faible que celle de nos voisins, chômage structurellement plus élevé que celui de nos voisins, dette publique considérable, etc. Au nom d'un « modèle social » de plus en plus déficient, les dépenses de l'État et les dépenses sociales pèsent de tout leur poids sur les ménages et les entreprises : « à trop protéger la personne, on affaiblit l'écosystème dans lequel elle vit » **(3)**.

Mais les effets sont aussi très concrets dans le fonctionnement quotidien de l'État et de ses services. C'est en effet autant l'élaboration, la mise en œuvre que le pilotage (notamment territorial) des politiques publiques qui sont en panne. La surreprésentation des hauts fonctionnaires parmi les responsables politiques, la tendance des cabinets ministériels à se substituer à l'administration et le « réflexe centralisateur » expliquent la sclérose de l'élaboration de la décision publique. Ce « réflexe centralisateur » et une trop forte verticalité dans la phase de mise en œuvre des politiques publiques découragent les fonctionnaires qui en sont chargés et poussent les citoyens et les acteurs sociaux à la défiance. En bout de course, l'enchevêtrement des compétences et des responsabilités rend le pilotage sur le terrain trop lourd et trop complexe.

Le réforme de l'État doit donc consister non seulement en une grande dévolution de missions et de moyens aux collectivités locales (voir ci-dessous) mais en un renouvellement urgent de ses pratiques et de ses procédures. Qu'il s'agisse de la phase d'élaboration des politiques publiques au niveau



(1) *Les Français et le grand débat national*, sondage OpinionWay pour LCI, Le Figaro et RTL, 23 janvier 2019.

(2) Institut Thomas More, *163 milliards de plus... Analyse comparative de la dépense publique en France et en Allemagne*, note de benchmarking, mai 2011.

(3) Gérard Dussillol, *La crise, enfin !*, Sion, éditions Xenia, 2012.



ministériel et parlementaire ou de la phase de mise en œuvre sur le terrain, de nombreuses réformes peuvent être réalisées. Celles qu'on propose ici sont issues d'un rapport publié par l'Institut Thomas More en 2016 **(1)** – de nombreuses autres pourraient venir s'y ajouter :

- Obliger les hauts fonctionnaires élus à démissionner de la fonction publique
- Réduire drastiquement les cabinets ministériels afin qu'ils ne doublonnent pas les administrations
- Créer un *spoils system* à la française
- Lutter contre l'inflation normative (400 000 normes en stock, 200 lois par an)
- Rédiger des « lois d'objectifs », brèves et claires, qui déterminent « les principes fondamentaux » (article 34 de la Constitution) et laissent aux acteurs de terrain plus d'autonomie dans la mise en œuvre
- Adapter le pilotage en fonction de la politique publique à conduire et du territoire considéré
- Adopter une fonction publique dite « de métier », pour améliorer la mobilité des agents, pour rendre le pilotage de l'action publique plus efficace sur le terrain

Décentraliser franchement pour faire respirer la France • Voilà quarante ans que notre pays est engagé dans un processus de décentralisation « insincère » **(2)** qui impose normes, réglementations et cadres d'action à des collectivités qui n'en peuvent mais – l'EPCI étant le dernier de ces cauchemars bureaucratiques.

A cela s'ajoute un processus de réelle recentralisation, analysé par Gérard-François Dumont, qui « redonne à Paris un poids géopolitique interne de plus en plus prédominant sur les territoires français même si la domination centrale s'exerce de façon plus indirecte et sournoise qu'avant les lois de décentralisation de 1982-1983 » **(3)**. Le fait que la moitié des maires sortants hésitent à se représenter aux élections municipales de 2020 témoigne de la lassitude des élus locaux et de cet échec collectif **(4)**.

Il est donc temps d'engager une authentique révision générale, non pas seulement des politiques publiques, mais des missions de l'État en se demandant s'il est le mieux placé pour rendre le meilleur service et au meilleur coût. Dans de nombreux secteurs, les missions pourraient être confiées non seulement aux collectivités locales, mais aussi au secteur privé, au secteur associatif, aux familles, etc. L'Institut Thomas More a déjà conduit de nombreuses recherches en ce sens visant à :



(1) Institut Thomas More, *Réformer l'État pour gouverner la France*, rapport, novembre 2016.

(2) Selon le mot d'un ancien Premier ministre, lui-même grand décentralisateur affiché...

(3) Gérard-François Dumont, *Géopolitique des territoires français : décentralisation versus recentralisation*, Diploweb.com, 15 septembre 2018.

(4) *Les maires de France : entre résignation et incertitude*, op. cit.

- Concentrer le pilotage de la politique de santé, supprimer les agences régionales de santé (ARS, agences de l'État) et donner plus d'autonomie aux acteurs de terrain
- Régionaliser l'Éducation nationale et donner plus d'autonomie à ses acteurs **(1)**
- Libérer l'offre scolaire par la création d'« écoles autonomes » et la dynamisation de l'offre publique **(2)**
- Confier le pilotage de la politique de l'emploi et de la formation professionnelle aux régions **(3)**
- Aller plus loin dans le renforcement du rôle des régions dans le développement économique
- Déconcentrer la politique culturelle de l'État pour accompagner la décentralisation de la culture **(4)**
- Développer le « chèque culture » municipal et/ou régional afin de laisser à chacun le soin de financer l'activité culturelle de son choix et en finir ainsi avec la « culture de la subvention » dans ce secteur **(5)**

Instituer le RIP local pour enraciner la démocratie • Avec l'apparition des « gilets jaunes », le référendum d'initiative populaire (RIP) s'est invité dans le débat public. Le président de la République s'en est saisi dans sa « Lettre aux Français » et il y a fort à parier pour que cette question soit l'une de celles qui agitent le plus le « Grand débat ». Il convient de marquer les conditions requises au succès de ce mécanisme de consultation populaire qui, s'il doit advenir, sera œuvre utile.

La première est qu'il faut concevoir le RIP en complément des institutions représentatives, et non contre elles. C'est une erreur pour ses partisans (en particulier à l'extrême-gauche qui rêve de référendum révocatoire) d'y voir une solution de remplacement des institutions existantes et des élus, disqualifiés par principe et dans leur ensemble. C'en est une autre pour ses opposants d'y voir *a priori* et sans réserve un risque « populiste » pour la démocratie. En Suisse, on l'a vu plus haut, les mécanismes de démocratie directe sont complémentaires, et non concurrents, des dispositifs représentatifs (nationaux, cantonaux et municipaux).

La deuxième condition que nous voyons a trait à la question du temps. Face à l'immédiateté médiatique, face à l'embrasement des passions populaires, il convient que les mécanismes mis en place laissent « du temps au temps » avant d'aboutir au référendum à l'échelon national. En Suisse, la phase de concertation préalable à la construction d'un tronçon d'autoroute, par exemple, peut aisément durer trois ans. Mais une fois que la décision est prise, il n'y a plus de contestation. Toutes les parties se sont exprimées, au travers de diverses consultations au cours desquelles les différentes

• **(1)** Institut Thomas More, *Réformer l'État pour gouverner la France*, op. cit.

(2) Institut Thomas More, *La révolution de l'autonomie : 30 propositions pour réinventer l'école*, rapport, décembre 2013.

(3) Institut Thomas More, *Formation professionnelle : 6 propositions pour aller plus loin*, note d'actualité, avril 2018.

(4) Institut Thomas More, *Réforme territoriale : quelles collectivités ? Quelles compétences ? Quels moyens ? Analyse comparative des réformes conduites dans neuf pays européens*, note de benchmarking, décembre 2014.

(5) Jean-Thomas Lesueur, *La politique culturelle et le malaise identitaire français*, Institut Thomas More, Points clés, septembre 2015.



positions ont été documentées et discutées, et savent se soumettre au choix final. Le temps, l'information du citoyen, la discussion, permettent la maturation de la décision et contribuent à la maturité des acteurs. En Suisse, un Notre-Dame-des-Landes est inconcevable...

La troisième condition serait l'indispensable réforme des institutions dans le sens d'une très franche décentralisation dont on vient d'esquisser les contours. La Ve République craque en effet de toutes parts. Au fil des décennies, ses défauts (moins monarchiques, comme on le dit sans y réfléchir, que profondément républicains) se sont transformés en caricatures : unitaires jusqu'à l'obsession, spontanément centralisateurs dans la décision comme dans l'action, méfiants contre toute structure médiatrice entre l'État et le citoyen (corps intermédiaires, collectivités locales). Chacun connaît, au contraire, le caractère fédéral et puissamment décentralisé du système suisse dans lequel les mécanismes de démocratie directe sont l'un des éléments, avec d'autres, de l'équilibre institutionnel.

Que donnerait la création du RIP en France, si ces conditions étaient réunies ? Au niveau communal, elle serait facile et infiniment souhaitable. Dernier espace de confiance dans notre pays, on l'a dit, la commune pourrait aisément consulter sa population, sur la demande d'une part significative de celle-ci, pour des choix d'équipements, d'urbanisme, d'environnement, etc. Si l'on veut encourager la démocratie locale (et sauver la commune contre la faute politique qu'est l'EPCI), il faut créer le « référendum d'initiative locale » sans attendre. Au niveau national, on pourrait imaginer un mécanisme en deux temps : des référendums organisés au niveau départemental puis, si dix ou quinze départements se sont exprimés dans le même sens, un référendum national. Ce dispositif aurait pour avantage d'hybrider la demande populaire et l'institution départementale bien en prise avec les réalités locales, d'étaler sur le temps long la consultation démocratique et de tamiser ainsi pulsions et excès. Il permettrait surtout de décentraliser un puissant outil de consultation et de participation populaire qui, pour une part, échapperait à l'État et l'obligerait à composer et dialoguer avec d'autres acteurs.

Un tel mécanisme à deux niveaux, dont le premier serait enraciné et local, serait très sain pour notre pays. Pour être démocratique, le RIP doit en effet être à la fois un pouvoir et un contre-pouvoir.



Bibliographie

- Yann Algan et Pierre Cahuc, *La société de défiance. Comment le modèle social français s'autodétruit*, Paris, Éditions rue d'Ulm, 2007
- Association des maires de France (AMF), « Aux législatives, les petites communes rurales ont voté bien davantage que les villes », *MaireInfo*, 14 juin 2018
- Antoine Bevort, « Démocratie, le laboratoire suisse », *Revue du MAUSS*, 2011/1, n°37, pp. 447-475
- Loïc Blondiaux, « L'idée de démocratie participative : enjeux, impensés et questions récurrentes », in Yves Sintomer, Marie-Hélène Bacqué et Henri Rey (dir.), *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative*, Paris, La Découverte, 2005
- , « Démocratie délibérative vs. démocratie agonistique ? Le statut du conflit dans les théories et les pratiques de participation contemporaines », *Raisons politiques*, 2008/2, n° 30, pp. 131-147
- , *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*, Paris, Le Seuil, 2008
- Christian Borghesi, Laura Hernández, Rémi Louf, Fabrice Caparros, « Universal size effects for populations in group-outcome decision-making problems », *Physical Review*, 88, décembre 2013
- Cevipof, *En qu(o)i les Français ont-ils confiance aujourd'hui ?*, Baromètre de la confiance politique, janvier 2017
- Antoine Chollet, « Une défense du référendum à partir de l'exemple suisse », *Revue du MAUSS*, 2017/2, n°50, pp. 291-305
- Commission européenne, *La citoyenneté européenne*, sondage Eurobaromètre Standard 89, mars 2018
- Gérard François Dumont, « Favoriser une meilleure gouvernance des territoires », in Joël Allain, Philippe Goldman, Jean-Pierre Saulnier, *De la prospective à l'action : quand un territoire se prend en main*, Bourges, Apors éditions, 2016
- , « la démocratie se construit par le bas », *Ensemble, inventons la commune du XXI^e siècle*, Association des maires de France (AMF), 2016, pp.18-22
- , « Le bouleversement territorial en France : bilan et perspectives », in Fondation Res Publica, *Désertification et réanimation des territoires*, actes du colloque du 27 février 2018, juillet 2018
- , *Géopolitique des territoires français : décentralisation versus recentralisation*, Diploweb.com, 15 septembre 2018.
- Gérard Dussillol, *La crise, enfin !*, Sion, éditions Xenia, 2012
- François Garçon, *Le modèle suisse*, Paris, Perrin, coll. Tempus, 2011
- Guillaume Gourgues, « La participation contre la taille. La démonstration de la démocratie participative régionalisée », in Yves Sintomer et Julien Talpin (dir.), *La démocratie participative au-delà de la proximité : le Poitou-Charentes et l'échelle régionale*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011
- Jürgen Habermas, *Droit et démocratie. Entre faits et normes*, Paris, Gallimard, 1997
- Pepijn van Houwelingen, « Political participation and municipal population size: A meta-study », *Local Government Studies*, Volume 43, 2017
- Institut Thomas More, *163 milliards de plus... Analyse comparative de la dépense publique en France et en Allemagne*, note de benchmarking, mai 2011
- , *La révolution de l'autonomie : 30 propositions pour réinventer l'école*, rapport, décembre 2013
- , *Réforme territoriale : quelles collectivités ? Quelles compétences ? Quels moyens ? Analyse comparative des réformes conduites dans neuf pays européens*, note de benchmarking, décembre 2014
- , *Réformer l'État pour gouverner la France*, rapport, novembre 2016
- , *Formation professionnelle : 6 propositions pour aller plus loin*, note d'actualité, avril 2018



- Mark Kesselman, *The Ambiguous consensus: a Study of Local Government in France*, New York, Knopf, 1967
- Guillaume Leforestier, « Les disparités de dépenses de fonctionnement dans le secteur communal », *Bulletin d'information statistique de la DGCL*, Ministère de la Cohésion des territoires, Direction générale des collectivités locales, n°114, janvier 2017
- Jean-Thomas Lesueur, « Loi NOTRe : une décentralisation sans ambition et sans vision », Institut Thomas More, 9 juillet 2015
- , *La politique culturelle et le malaise identitaire français*, Institut Thomas More, Points clés, septembre 2015
- , « La haute fonction publique au pouvoir, ou la société assujettie », *Le Figaro*, 30 mars 2018
- Bernard Manin, « Volonté générale ou délibération ? Esquisse d'une théorie générale de la délibération politique », *Le Débat*, 1985/1, n°33, pp. 72-94
- , *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Calmann-Lévy, 1995
- Sébastien Micotti et Michael Bützer, *La démocratie communale en Suisse : vue générale, institutions et expériences dans les villes, 1990-2000*, C2D, Université de Genève, 2003
- Chantal Mouffe et Íñigo Errejón, *Construire un peuple. Pour une radicalisation de la démocratie*, Paris, Le Cerf, 2017
- Observatoire de la démocratie de proximité, *Les maires de France : entre résignation et incertitude*, AMF-CEVIPOF, novembre 2018
- Michel Onfray, *Décoloniser les provinces*, Paris, éditions de l'Observatoire, 2017
- OpinionWay, *Les Français et le grand débat national*, sondage pour LCI, *Le Figaro* et RTL, 23 janvier 2019
- John Rawls, *Libéralisme politique*, Paris, PUF, 1995
- Recherche et Solidarité, *La France bénévole*, 14ème édition, juin 2017
- Olivier Rey, *Une question de taille*, Paris, Stock, 2014.
- Pierre Rosanvallon, *La contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance*, Paris, Le Seuil, 2006
- Yves Sintomer, Marie-Hélène Bacqué et Henri Rey (dir.), *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative*, Paris, La Découverte, 2005
- et Marie-Hélène Bacqué (dir.), *La démocratie participative. Histoire et généalogie*, Paris, La Découverte, 2011
- et Julien Talpin (dir.), *La démocratie participative au-delà de la proximité : le Poitou-Charentes et l'échelle régionale*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011
- Sébastien Vignon, « Un scrutin de "proximité" toujours participationniste ? », *Savoir/Agir*, 2013/3, n°25, pp. 13-22

Nos publications

- Vivre l'Europe
- Enjeux internationaux
- Immigration et intégration
- Société et culture
- Économie et compétitivité
- Institutions et vie politique

- Pour une école de la liberté et des responsabilités** • Rapport, février 2019
- Nigéria, les défis d'une puissance fragile mais incontournable** • David Vigneron, disponible en anglais, janvier 2019
- Les migrations de masse, le droit international et le « Pacte mondial » de l'ONU** • Jean-Thomas Lesueur, décembre 2018
- Intelligence artificielle et santé : 10 propositions anti-brouillard pour régulation éclairée** • Cyrille Dalmont, novembre 2018
- 2008-2018 : a-t-on retenu les leçons de la crise financière ?** • Sébastien Laye, septembre 2018
- Chine-Afrique : au-delà des intérêts économiques, l'indifférence réciproque** • Emmanuel Dubois de Prisque, septembre 2018
- Stabiliser le Moyen-Orient : acteurs, menaces, stratégies** • Jean-Sylvestre Mongrenier, disponible en anglais, juillet 2018
- La Pologne, acteur géostratégique émergent et puissance européenne** • Jean-Sylvestre Mongrenier, juin 2018
- Quelle politique migratoire pour la France ?** • Jean-Thomas Lesueur, mai 2018
- L'accord nucléaire iranien, la stratégie américaine et les illusions européennes** • Jean-Sylvestre Mongrenier, mai 2018
- Péril sur l'électricité belge** • Jean-Pierre Schaecken Willemaers, Bruxelles, Texquis, 2018
- Formation professionnelle : 6 propositions pour aller plus loin** • Michel Fourmy, avril 2018
- EU-Russia: Specific Co-operations or Global Partnership?** • Jean-Pierre Schaecken Willemaers, avril 2018
- La France a-t-elle besoin d'un deuxième porte-avions ?** • Jean-Sylvestre Mongrenier, 2^e édition, avril 2018
- Brexit : quelles conséquences pour la puissance britannique ?** • Pierre-Alain Coffinier, disponible en anglais, avril 2018
- Le modèle scandinave est-il bon pour la France ?** • Sébastien Laye, février 2018
- Coopération structurée permanente : un étroit chemin vers une défense européenne** • Jean-Sylvestre Mongrenier, décembre 2017
- Stratégie américaine au Sahel : vers un tournant décisif ?** • Jérôme Pigné, novembre 2017
- XIXe congrès du Parti communiste chinois : le triomphe de la religion politique chinoise** • E. Dubois de Prisque, octobre 2017
- Revue stratégique : une « France forte » mais avec quels moyens ?** • Jean-Sylvestre Mongrenier, octobre 2017
- Macron et l'Europe : un volontarisme sans dessin ni méthode** • Jean-Sylvestre Mongrenier, septembre 2017
- L'utopie du tout renouvelable** • Jean-Pierre Schaecken Willemaers, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 2017
- Les cinq scénarios du Brexit** • Pierre-Alain Coffinier, juillet 2017
- Gaullo-mitterrandisme ou néo-conservatisme : quelle diplomatie pour la France ?** • Jean-Sylvestre Mongrenier, juin 2017
- Législatives 2017 : les failles du programme économique de la « République en marche ! »** • Sébastien Laye, juin 2017
- L'Asie du Sud-Est et la tentation autoritaire : l'impact du modèle chinois** • Emmanuel Dubois de Prisque et Sophie Boisseau du Rocher, disponible en anglais, juin 2017
- Élections présidentielles 2017 : le comparateur de programmes** • En partenariat avec *Le Figaro*, février-mai 2017
- Les Européens : combien de divisions ?** • Note de Benchmarking, mai 2017
- Refonder la politique de lutte contre la pauvreté** • Rapport, avril 2017
- La France a-t-elle besoin d'un deuxième porte-avions ?** • Jean-Sylvestre Mongrenier, avril 2017
- Refonder la politique du handicap** • Cyrille Dalmont et Charles de Boissezon, mars 2017
- Pérenniser et développer les fondations en France** • Xavier Delsol, mars 2017
- Propositions pour refonder la politique migratoire française** • Jean-Thomas Lesueur, janvier 2017
- Réformer l'État pour gouverner la France** • Rapport, novembre 2016
- Pourquoi l'UE ne doit pas accorder le statut d'économie de marché à la Chine** • Emmanuel Dubois de Prisque, novembre 2016
- Primaire à droite : le comparateur de programmes** • En partenariat avec *Le Figaro*, octobre-novembre 2016
- L'enfant oublié. Propositions pour la famille de demain** • Elizabeth Montfort (dir.), Paris, éditions du Cerf, 2016
- Territoires et financement des entreprises** • Sébastien Laye, octobre 2016
- Chômage : le vrai bilan du quinquennat** • Edouard Michon, octobre 2016
- Le sommet de Bratislava et les défis géopolitiques de l'Europe** • Jean-Sylvestre Mongrenier, septembre 2016
- Réseaux électriques en Europe : quelles mutations ?** • Jean-Pierre Schaecken Willemaers, septembre 2016
- A quoi sert le G5 Sahel ?** • Antonin Tisseron, disponible en anglais, juillet 2016
- Loi Sapin 2 : un affaiblissement des intérêts des entreprises françaises** • Sébastien Laye, juillet 2016
- Existe-t-il un multiculturalisme à la française ?** • Note, juillet 2016
- Le « Brexit », l'Europe et le patriotisme de civilisation** • Jean-Sylvestre Mongrenier, juin 2016
- Le gaz de schiste américain et la sécurité énergétique de l'Europe** • Jean-Sylvestre Mongrenier, juin 2016
- Quand la France ne fait plus rêver : l'exemple du Niger** • Antonin Tisseron, juin 2016
- Dettes publiques européennes : la solution ?** • Sébastien Laye, juin 2016
- Géopolitique de la Russie** • Jean-Sylvestre Mongrenier, avec Françoise Thom, Paris, PUF, 2016
- La République et ses valeurs : idoles ou rempart ?** • Note, mars 2016
- La crise de l'Europe et les conditions de son renouveau** • Jean-Sylvestre Mongrenier, mars 2016
- Les primaires à droite : enjeux, risques et conditions de succès** • Edouard Michon, février 2016
- Le Brexit et l'avenir de l'Europe** • Jean-Sylvestre Mongrenier, février 2016

Paris

8, rue Monsigny, F-75 002 Paris
Tel : +33 (0)1 49 49 03 30

Bruxelles

Avenue Walkiers, 45, B-1160 Bruxelles
Tel : +32 (0)2 374 23 13

www.institut-thomas-more.org

info@institut-thomas-more.org

Ce document est la propriété de l'Institut Thomas More asbl. Les propos et opinions exprimés dans ce document n'engagent que la responsabilité de l'auteur. Sa reproduction, partielle ou totale, est autorisée à deux conditions : obtenir l'accord formel de l'Institut Thomas More asbl et en faire apparaître lisiblement sa provenance.

© Institut Thomas More asbl, février 2019

